



- Zones destinées à rester libres**
- AGR Zone agricole
 - FOR Zone forestière
 - VERD Zone de verdure
- Zones superposées**
- Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zones de servitude "urbanisation"
 - "cours d'eau"
 - Couloirs et espaces réservés
 - Couloir de mobilité douce existants et projetés
 - Zones ou espaces définis en exécution de dispositions légales, réglementaires ou administratives spécifiques relatives (à titre indicatif) à l'aménagement du territoire - zone industrielle à caractère national de Wiltz (RGD du 2 février 1981)
 - à la gestion de l'eau
 - zone inondable (crue extrême - Administration de la gestion de l'eau)
- Indications sans valeur réglementaire**
- Biotope protégé, habitats protégés et habitats d'espèces protégées à titre indicatif et non exhaustif
 - habitat protégé et/ou habitat d'espèce protégée (articles 17 et 20 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé Luxplan 2016
 - biotope protégé surfacique (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009
 - biotope protégé linéaire (article 17 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles) selon relevé BGH 2009

- Autres informations à titre indicatif et non exhaustif**
- Périmètre d'agglomération
 - Cours d'eau ou ruisseau (selon BD-L-TC 2006)
 - Voie ferrée
 - Courbes de niveaux

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL
 Modification conformément à la "Loi du 3 mars 2017 dite « OMNIBUS » portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communale et le développement urbain"

- Délimitation de la modification ponctuelle du PAG
- Zones superposées
 - Zones de servitude "urbanisation"
 - "espace de verdure"
 - "Heidert 1"
 - "Heidert 2"

Légende du PAG

- Parcelle (PCN 2013)
- Bâtiments existants (PCN 2013)
- Délimitation du degré d'utilisation du sol

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- Zones d'habitation**
 - HAB-1 Zone d'habitation 1
 - HAB-2 Zone d'habitation 2
- Zones d'activités**
 - ECO-c1 Zone d'activités économiques communale type 1
 - ECO-n Zone d'activités économiques nationale
- Zones de sport et de loisirs**
 - REC-1 Zone de sport et de loisirs sans séjour

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

PCN 2013 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-TC 2006 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

BD-L-ORTHO 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RESERVE A LETAT DU GRAND DUCHE DE LUXEMBOURG; COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES

COncEpt COncil COmmunication
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à r.l.
 3, bd. de l'Abette
 L-1124 Luxembourg
 Tel.: (+352) 26 68 41 29
 Fax: (+352) 26 68 41 27
 Mail: info@co3.lu

Maitre d'ouvrage: Administration communale de Wiltz

Projet: Modification ponctuelle du Plan d'Aménagement Général Wiltz

Objet: Extrait du PAG modifié - "Heidert - Kiell" Wiltz

Modifications	de	Date	Ind.

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1707_04_II

Indice: Date: 10.03.2020

Elaboré: C. Rabe Contrôlé: U. Truffner Validé: U. Truffner

Chaque révision annule et remplace les plans précédents. Ce plan ne peut être transmis à un tiers sans l'autorisation de l'auteur. Ce plan ne peut être reproduit, même partiellement sous quelque forme que ce soit (photocopie, calque, ou tout autre procédé) sans l'autorisation de l'auteur.